

economiesuisse
Case postale
8032 Zurich

Lausanne, le 18 septembre 2001
t:\dir\cv\i\infodir\preavis\preavi01\pol0146.doc
REJ/rf

Assujettissement aux droits de douane dans le trafic de voyageurs

Messieurs,

Nous avons bien reçu votre correspondance du 27 août relative à l'objet cité en marge et vous remercions de nous consulter à ce sujet.

Nous constatons avec plaisir que le projet proposé tend à une centralisation des nombreuses procédures actuellement en vigueur. Il propose également une uniformisation, une adaptation bienvenue des différentes limites tant en quantités qu'en francs actuellement en vigueur.

Dans la mesure où aucun de nos membres ne nous a fait part de remarques plus précises concernant cette nouvelle ordonnance, nous n'avons pas d'autres commentaires à formuler.

Nous vous prions d'agréer, Messieurs, nos salutations les meilleures.

CHAMBRE VAUDOISE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

Alain Maillard
Directeur adjoint

Régis Joly
Sous-directeur